

Examen agent sportif 2013 :

2nde épreuve

1. Une société mettant en rapport, à titre gratuit, un entraîneur avec une association sportive exerce-t-elle l'activité d'agence sportive ? Justifiez.

Point : 1

2. Rappelez les obligations de l'agent en matière de paris sportifs

Point : 1

3. Vous êtes en possession de la licence d'agent sportif FFBB depuis 6 ans. Un club vous propose de devenir son directeur exécutif. Votre avis détaillé.

Point : 1

4. Dans quel(s) cas une convention de présentation doit-elle être conclue ?

Point : 1

5. Quels documents doivent obligatoirement transmettre les agents sportifs dans le délai d'un mois ?

Point : 1

6. Quelles sont les 2 clauses qui doivent figurer dans un contrat en exécution duquel est exercée l'activité consistant à mettre en rapport les parties intéressées à la conclusion d'un contrat sous peine de nullité ?

Point : 1

7. A quelle date, au plus tard, les demandes d'autorisation à participer de l'entraîneur et de l'entraîneur adjoint doivent-elle parvenir à la LFB ?

Point : 0,5

8. Quelles sont les conditions d'âge pour évoluer en tant que joueuse en formation dans le championnat de Ligue Féminine de Basket ?

Point : 1

9. Combien de matchs minimum une joueuse LFB déclarée inapte ne pourra-t-elle pas jouer ?

Point : 0,5

10. Un joueur ayant participé à une compétition officielle FIBA pourra-t-il évoluer dans une autre équipe nationale ? Expliquez

Points : 1

11. Pour quel(s) motif(s) une fédération nationale peut-elle refuser de délivrer une lettre de sortie ?

Point : 1

12. Une de vos joueuses, contrôlée positive à une substance interdite au cours d'une compétition européenne, pourrait-elle jouer en Argentine le temps de la durée de sa suspension prononcée par FIBA ? Qu'en serait-il si la sanction avait été prononcée par la FFBB ?

Point : 1

13. Quelles conditions un joueur doit-il remplir pour être considéré comme « formé localement » en PRO A et PRO B ?

Point : 1

14. Jusqu'à quand un joueur sous contrat professionnel peut-il être prêté dans un autre club ?

Point : 1

15. Quelle est la rémunération mensuelle brut minimum pour un joueur professionnel signant un contrat de remplaçant pour inaptitude physique en PRO B pour une durée de 3 mois ? Cette rémunération peut-elle inclure des avantages en nature ? Si oui, dans quelle proportion ?

Point : 1

16. Quelles sont les périodes de congés pour un joueur professionnel ?

Point : 1

Cas pratique :

Un joueur sous convention de formation jusqu'en 2013/14 signe avec son club formateur, avant le terme de sa convention, un contrat de joueur professionnel pour une durée de 4 ans et 5 mois.

Devenu majeur, il souhaite renégocier son salaire et introduire une clause de sortie anticipée au terme de la 2^{ème} saison sportive complète. Il vous mandate à cet effet.

Il vous demande s'il devra des indemnités de formation à ce club et si oui, jusqu'à quand.

- Ce contrat est-il valable ? Expliquez.

Point : 1

- Comment sera calculée votre rémunération ? Vous partirez du postulat de départ que le contrat est valable.

Point : 1,5

- Exposez les règles en matière de versement d'indemnités de formation

Point : 2,5